

Extraits de la norme de pose NF P98-335

(Norme en cours d'approbation)

DEUXIÈME PARTIE

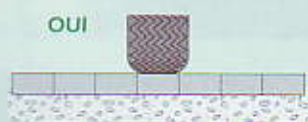
Pose sur sable, sur sable stabilisé et sur gravillons

Réalisation du lit de pose et mise en oeuvre

L'épaisseur du lit de pose après compactage des pavés doit être de $3\text{ cm} \pm 1\text{ cm}$ (1). L'épaisseur du lit de pose est uniforme. Les variations d'épaisseur du lit de pose ne doivent pas servir à corriger les défauts de planéité de l'assise qui doit être réglée en fonction du profil définitif. Le lit de pose est nivelé à la règle (2).



(1) épaisseur trop faible, point dur



(2) épaisseur régulière 2 à 4 cm

(1) Une épaisseur de sable plus faible entraîne des risques de poinçonnement et une épaisseur plus forte entraîne des risques de tassements différentiels.

(2) Un lit de pose réglé avec soin facilite la pose des pavés et évite d'éventuels défauts de planéité du revêtement final.

La pose sur sable stabilisé est une variante de la pose sur sable. Son application se justifie en cas de problèmes particuliers (fortes pentes, présence d'eau, techniques de nettoyage agressives...) lorsqu'il y a risque de migration des fines sous l'action de l'eau.

En pose mécanique, le matériau du lit de pose est pré compacté à la plaque vibrante pour éviter l'orniérage éventuel provoqué par la machine de pose circulant sur les pavés non compactés. La conservation de la planéité du lit de pose est assurée pendant l'exécution du chantier.

La pose des pavés s'effectue avec une largeur minimale de joints comprise entre 2 et 4 mm.



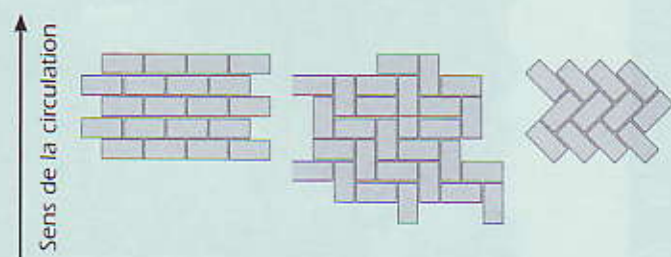
2 à 4 mm

Note : Les pavés sont posés avec des joints adaptés. Si l'espace entre les pavés est trop réduit aucun ajustement n'est possible et les tolérances de fabrication définies dans les normes ne sont plus compensées.

Les écarteurs ne servent qu'à garantir un espace minimum entre pavés et ne peuvent pas être considérées comme des butées d'alignement lors de la pose. La pose à joints larges ne peut s'envisager sans étude particulière. Une telle étude doit prendre en compte notamment la hauteur du pavé et la nature du matériau de jointoiement. En aucun cas, l'épaisseur du joint large ne peut excéder 10 % de l'épaisseur du produit.

Les pavés sont posés à l'avancement, le poseur ou la machine (dans le cas de pose mécanisée) étant placé sur le travail déjà réalisé. L'alignement des pavés doit être vérifié au minimum tous les 5 m.

Note 1 : L'appareillage doit participer à la résistance aux efforts horizontaux.



Note 2 : Il est recommandé de poser une rangée de pavés pour déterminer la largeur réelle entre deux rives en tenant compte des dimensions réelles des pavés et des tolérances de fabrication.

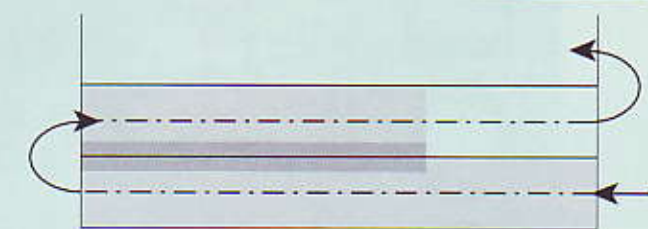
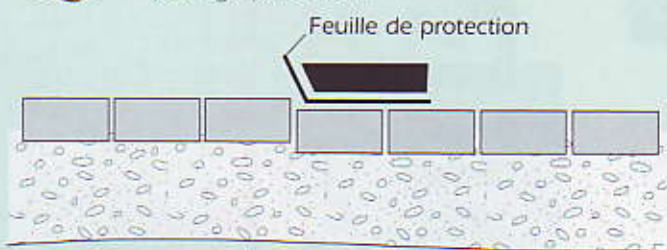
Note 3 : Le choix de certaines teintes impose dans certains cas le panachage des nuances, ce que le poseur peut obtenir en mélangeant les pavés issus de conditionnements différents.

Réalisation des joints

Le matériau de joint ne doit pas pénétrer dans le lit de pose. Le matériau utilisé pour le remplissage de joint est conforme à la norme NF EN 13242. L'utilisation d'un mortier est proscrite. Remplissage et compactage: le remplissage des joints se fait à l'avancement. Après compactage, le matériau excédentaire est enlevé par balayage.



Le pavage est ensuite damé du centre de la surface traitée vers les rives, en prenant soin, après retours successifs, de débiter sur le passage précédent.



...Suite dans le prochain Numéro